

Zurich, 20. April 2017

Invitation aux actionnaires d'Edisun Power Europe SA à participer à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

Date: Vendredi, 12 mai 2017
Lieu: Hôtel Glockenhof, Sihlstrasse 31, 8001 Zurich
Heure: 15h00

I. Points à l'ordre du jour

1. Bienvenue

Par Rainer Isenrich, président du conseil d'administration.

2. Rapport sur l'exercice 2016

Orientation.

3. Approbation du rapport annuel, des comptes annuels Edisun Power Europe SA et des comptes consolidés du groupe pour l'exercice 2016

Le conseil d'administration soutient l'approbation après avoir pris note des rapports de révision.

4. Affectation du résultat d'exploitation

Le conseil d'administration propose de reporter sur les nouveaux comptes la perte au bilan de la société de CHF 5'996'499.62 (comprenant le bénéfice de l'exercice de CHF 190'051.94).

5. Décharge au conseil d'administration et aux personnes chargées de la direction

Le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du conseil d'administration et aux personnes chargées de la direction pour l'exercice 2016.

6. Réélections au conseil d'administration

6.1 Réélection du président

Le conseil d'administration propose de réélire Rainer Isenrich en tant que président du conseil d'administration pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale ordinaire.

6.2 Réélection des membres

De plus, le conseil d'administration propose de réélire Hans Nef et Fulvio Micheletti en tant que membres du conseil d'administration, chacun pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale ordinaire.

7. Réélections au sein du comité de rémunération

Le conseil d'administration propose de réélire Hans Nef, Fulvio Micheletti et Rainer Isenrich en tant que membres du comité de rémunération, chacun pour un mandat allant jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale ordinaire.

8. Election de l'organe de révision

Le conseil d'administration propose d'élire BDO AG à Zurich pour l'exercice 2017, en tant que nouvel organe de révision et réviseur du groupe.

9. Réélection du représentant indépendant des droits de vote

Le conseil d'administration propose de réélire Monsieur lic.iur. Christoph Lerch, M.C.J., avocat, Lerch & Lerch Rechtsanwälte, Bubikon, en tant que représentant indépendant des droits de vote jusqu'à la clôture de la prochaine assemblée générale.

10. Autorisation relative à la rémunération totale des membres du conseil d'administration et de la direction

10.1. Le conseil d'administration propose de fixer la rémunération totale pour les membres du conseil d'administration à CHF 80'000 maximum pour la période comprise entre l'assemblée générale ordinaire actuelle et la prochaine assemblée générale ordinaire.

10.2. Le conseil d'administration propose de fixer la rémunération totale pour les membres de la direction à CHF 600'000 maximum pour l'exercice 2018.

11. Réduction du capital

Le conseil d'administration propose

1. de réduire le capital-actions de CHF 17'949'818.80 à CHF 10'247'280.00, soit une diminution de CHF 7'702'538.80;
2. de constater conformément au rapport de vérification que les créances sont entièrement couvertes malgré la réduction du capital-actions;
3. de procéder comme suit à la réduction du capital-actions:
 - a) réduction de la valeur nominale des 341'576 actions nominatives, de CHF 52.55 à CHF 30.00;
 - b) utilisation du montant de la réduction de CHF 7'702'538.80 comme apport dans les réserves issues d'apports de capital.
4. de modifier l'art. 3 des statuts comme suit:

«Le capital-actions de la société est de CHF 10'247'280.00 et est divisé en 341'576 actions nominatives à libérer entièrement avec une valeur nominale de CHF 30.00 chacune.»

Explication: La réduction du capital à CHF 30.00 assure la capacité de la société à distribuer des dividendes ainsi que la mobilisation de capital supplémentaire. Avec l'affectation du montant de la réduction aux réserves issues d'apports de capital, la possibilité d'effectuer des versements exonérés d'impôt (à des personnes privées vivant en Suisse) est préservée.

12. Modification des statuts concernant l'art. 3a des statuts: abrogation de la disposition jusqu'à présent en vigueur et autorisation de créer un capital autorisé

Si la demande est acceptée conformément au point 11 à l'ordre du jour, le conseil d'administration propose l'abrogation de l'art. 3a – jusqu'à présent en vigueur – des statuts, ainsi que l'autorisation du conseil d'administration de créer un capital autorisé aux conditions stipulées ci-dessous et d'inclure l'art. 3a suivant (révisé) dans les statuts.

- 1 Le conseil d'administration est autorisé à augmenter à tout moment, jusqu'au 11 mai 2019, le capital-actions de la société pour un montant maximal de CHF 5'123'640.00 avec l'émission de 170'788 actions nominatives maximum, à libérer entièrement, avec une valeur nominale de CHF 30.00 chacune. Des augmentations partielles sont autorisées.

- 2 Le moment respectif de l'émission, le montant de l'émission, la nature des apports, les conditions d'exercice du droit de souscription et le moment du droit au dividende sont définis par le conseil d'administration. Les droits de souscription non exercés sont à la disposition du conseil d'administration qui les utilisera dans l'intérêt de la société. L'émission d'actions peut être effectuée au moyen d'une prise ferme par une banque, un consortium bancaire ou un tiers, laquelle sera suivie d'une offre aux actionnaires actuels (dans la mesure où les droits de souscription des actionnaires actuels ne sont pas supprimés).
- 3 Le conseil d'administration est autorisé à exclure, et à affecter à des tiers, le droit de souscription des actionnaires pour le financement ou le refinancement du rachat d'entreprises, de parties d'entreprises ou de participations, pour le financement de projets d'investissement de la société, pour une mobilisation rapide et flexible de capital propre par un placement d'actions qui serait difficilement réalisable, ou uniquement dans des conditions nettement plus médiocres, avec le droit de souscription des actionnaires actuels, ainsi que pour des programmes de participation des salariés. Dans ce cas, le conseil d'administration décide de l'attribution des droits de souscription.
- 4 Après leur acquisition, les nouvelles actions nominatives sont soumises aux restrictions d'enregistrement définies aux articles 5 et 6 des statuts.

Si la demande est refusée conformément au point 11 à l'ordre du jour, le conseil d'administration propose l'abrogation pure et simple de l'art. 3a jusqu'à présent en vigueur des statuts.

Explication: La modification des statuts permet de prolonger le capital autorisé actuel, qui expire fin mai 2017, sous une nouvelle forme. La marge de manœuvre de la société pour l'application d'une augmentation du capital est ainsi préservée.

13. Divers & questions

II. Eléments d'organisation

Pour la période comprise entre le 4 mai 2017 et le 14 mai 2017, aucune inscription ne sera effectuée dans le registre des actionnaires.

Le rapport d'activité, les rapports de révision et le rapport de rémunération pour l'année 2016 ainsi que le rapport de vérification concernant la réduction du capital-actions sont consultables par les actionnaires au siège de la société. Par souci d'écologie, le rapport d'activité (qui comprend le rapport annuel et les comptes annuels de la société Edisun Power Europe SA ainsi que les comptes du groupe) n'est plus imprimé pour chaque actionnaire et peut être téléchargé sur le site internet de la société, www.edisunpower.com sous Investisseurs > Rapports.

Comme d'habitude, les cartes de vote seront uniquement remises **sur place**.

Les actionnaires qui ne peuvent pas participer à l'assemblée générale ont la possibilité de se faire représenter par un autre actionnaire ou par M. Christoph Lerch, M.C.J., avocat, Lerch & Lerch Rechtsanwälte, Bubikon, en sa qualité de représentant indépendant des droits de vote.

Les actionnaires souhaitant donner des directives de vote par voie électronique peuvent le faire sur une plate-forme en ligne jusqu'au 7 mai 2017, 22h00. Vous trouverez d'autres informations dans l'annexe «Procuration et directives pour l'exercice du droit de vote par représentation».

Edisun Power Europe SA



Rainer Isenrich
Président du conseil d'administration



Hans Nef
Vice-président du conseil d'administration

Annexes:

- Bulletin d'inscription
- Procuration et directives pour l'exercice du droit de vote par représentation
- Extrait des comptes annuels d'Edisun Power Europe SA
- Chiffres-clés du groupe Edisun Power (consolidées)
- 2 enveloppes-réponse (Edisun Power/ Christoph Lerch, représentant indépendant des droits de vote)

Edisun Power Europe SA
Universitätstrasse 51
8006 Zurich

Inscription à l'AG du 12 mai 2017

Veillez renvoyer **jusqu'au 3 mai 2017** le bulletin ci-dessous:

Edisun Power Europe SA, Universitätstrasse 51, 8006 Zurich ou
par courriel: info@edisunpower.com ou
par fax: 044 266 61 22

**Je participerai à l'assemblée générale ordinaire
du 12 mai 2017 à 15h00:**

Oui

Contre présentation de la procuration écrite en annexe, il est également possible de transférer le droit de vote à un autre actionnaire d'Edisun Power Europe SA. Si vous donnez procuration au représentant indépendant des droits de vote, nous vous prions de tenir compte du fait que, sauf instruction contraire donnée par écrit, le représentant indépendant des droits de vote sera désormais tenu de s'abstenir conformément à l'art. 10, al. 2 de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb). Ceci est également valable si l'assemblée générale vote des demandes qui ne sont pas mentionnées dans la convocation.

Nom, prénom: _____

Adresse: _____

NPA/lieu: _____

Procuration et directives pour la représentation de l'exercice du droit de vote

Le/la soussigné(e) – _____ (Nom, prénom)

quantité d'actions nominatives: _____ –

ne peut participer personnellement à l'assemblée générale et mandate le représentant suivant:

- Je mandate **l'actionnaire suivant** d'Edisun Power Europe SA pour qu'il vote en mon nom lors de l'assemblée générale ordinaire d'Edisun Power Europe SA du 12 mai 2017:

Nom: _____

Adresse: _____

NPA/lieu: _____

- Je choisis de **donner procuration et des directives de vote par voie électronique**.
(Dans ce cas, merci de **ne pas** renvoyer la procuration par courrier à la société.)

Vous pouvez confortablement donner procuration et des directives de vote en ligne
jusqu'au 7 mai 2017, 22h00:

1. Allez sur le site <https://www.gvplus.ch/edisunpower>
2. Saisissez le nom d'utilisateur suivant:
3. Saisissez le code de connexion personnel suivant:
4. Suivez les instructions indiquées sur le site.

- Je mandate M. Christoph Lerch, M.C.J., avocat, Lerch & Lerch Rechtsanwälte, Bubikon, en sa qualité de **représentant indépendant** pour qu'il vote pour moi lors de l'assemblée générale ordinaire d'Edisun Power Europe SA du 12 mai 2017.

Pour le **vote par écrit**, je donne au représentant de mon droit de vote les directives suivantes.
A défaut d'instructions expresses, le représentant de mon droit de vote s'abstiendra.

<u>Propositions du conseil d'administration</u>	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abstention</u>
3. Approbation du rapport annuel, des comptes annuels d'Edisun Power Europe SA et des comptes consolidés du groupe pour l'exercice 2016	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. Affectation du résultat d'exploitation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. Décharge au conseil d'administration et aux personnes chargées de la direction	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6. Réélections au conseil d'administration			
6.1. Rainer Isenrich comme président du conseil d'administr.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.2. Hans Nef	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6.2. Fulvio Micheletti	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	<u>Oui</u>	<u>Non</u>	<u>Abstention</u>
7. Réélections au sein du comité de rémunération			
Hans Nef	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fulvio Micheletti	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rainer Isenrich	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8. Election de l'organe de révision			
BDO AG	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9. Réélection du représentant indépendant des droits de vote			
lic.iur. Christoph Lerch, M.C.J., avocat, Lerch & Lerch Rechtsanwälte, Bubikon	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10. Autorisation de la rémunération totale			
10.1. Autorisation de la rémunération totale du conseil d'administration à CHF 80'000 maximum pour la période comprise entre l'AG 2016 et l'AG 2017	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10.2. Autorisation de la rémunération totale de la direction à CHF 600'000 maximum pour l'exercice 2018	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11. Réduction du capital à CHF 10'247'280.00	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12. Modification des statuts concernant l'art. 3a des statuts: abrogation de la disposition jusqu'à présent en vigueur et autorisation de créer un capital autorisé jusqu'à CHF 5'123'640.00 maximum	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Instruction pour l'exercice du droit de vote pour les propositions complémentaires/de modification

Au cas où des propositions complémentaires ou de modification des points à l'ordre du jour seraient soumises à l'assemblée générale ordinaire, je donne mandat à mon représentant de se comporter comme suit face à la proposition correspondante du conseil d'administration:

Oui Non Abstention

Si vous ne donnez pas d'instructions, votre droit de vote aura la valeur d'une abstention.

Lieu, date

Nom, prénom

Numéro de téléphone pour d'éventuelles demandes

Signature

Veillez tenir compte du fait que le représentant indépendant des droits de vote ne peut exercer vos droits de vote que si vous faites parvenir à l'intermédiaire de vote par procuration le présent bulletin au plus tard 5 jours avant l'assemblée générale.

Extrait des comptes annuels d'Edisun Power Europe SA

BILAN

	2016 en TCHF*	2015 en TCHF*	Variation en TCHF*	Variation en %
Actifs				
Liquidités	5'177	114	5'063	4441%
Créances	18'409	14'670	3'739	25%
Autres actifs circulants	101	41	60	146%
Total actifs circulants	23'687	14'825	8'862	60%
Participations	8'916	8'916	-	0%
Immobilisations corporelles non financières	234	267	-33	-12%
Placements financiers	14'666	25'394	-10'728	-42%
Total actifs immobilisés	23'816	34'577	-10'761	-31%
Total actifs	47'503	49'402	-1'899	-4%

Passifs

Dettes à court terme	4'878	8'958	-4'080	-46%
Passifs transitoires / Provisions	692	755	-63	-8%
Total fonds étrangers à court terme	5'570	9'713	-4'143	-43%
Dettes financières	29'980	27'925	2'055	7%
Total fonds étrangers à long terme	29'980	27'925	2'055	7%
Capital-actions	17'950	17'950	-	0%
Report des pertes	-6'187	-2'233	-3'954	177%
Bénéfice / Perte annuelle	190	-3'953	4'143	n.a.
Total fonds propres	11'953	11'764	189	2%
Total passifs	47'503	49'402	-1'899	-4%

PERTES ET PROFITS

	2016 en TCHF	2015 en TCHF	Variation en TCHF	Variation en %
Produits d'exploitation	621	395	226	57%
Revenus de prestations de service	621	395	226	57%
Charges d'exploitation	-956	-956	-	0%
en % des produits d'exploitation	153.9%	242.0%		
EBITDA	-335	-561	226	-40%
Amortissements	-74	-120	46	-38%
EBIT	-409	-681	272	-40%
Marge EBIT	-65.9%	-172.4%		
Produits financiers bruts	628	-3'241	3'869	n.a.
Impôts	-29	-31	2	-6%
Bénéfice / Perte de l'exercice	190	-3'953	4'143	-105%

*milliers de CHF

Chiffres-clés du groupe Edisun Power (consolidées)

	2016 en TCHF*	2015 en TCHF*	2014 en TCHF*
Bilan			
Terrains, installations et équipement	58 174	55 167	52 112
Somme du bilan	69 441	59 295	56 952
Fonds propres	9 428	8 749	12 148
en % de la somme du bilan	13.6 %	14.8 %	21.3 %
Comptes de pertes et profits			
Chiffre d'affaires	8 234	7 656	7 875
Recettes provenant de la vente de courant	7 968	7 481	7 356
Autres recettes	266	175	519
EBITDA	5 868	5 226	5 058
en % du chiffre d'affaires	71.3 %	68.3 %	64.2 %
Amortissement	-3 013	-2 636	-2 967
EBIT	3 007	2 762	2 456
en % du chiffre d'affaires	36.5 %	36.1 %	31.2 %
Bénéfice	959	717	409
en % du chiffre d'affaires	11.6 %	9.4 %	5.2 %
Flux de liquidités			
Secteur exploitation	3 848	3 046	3 002
Secteur investissements	-2 107	-1 391	-3
Secteur financement	5 175	-2 191	-8 284
Collaborateurs			
Nombre de collaborateurs à la fin de l'année	4	4	4
Chiffre d'affaires par collaborateur	2 059	1 914	1 969
Actions			
Valeur nominale	52.55	52.55	52.55
Cours en fin d'année	46.70	42.50	35.00
Cours maximum	51.50	42.50	51.00
Cours minimum	39.10	32.30	20.05
Bénéfice par action	2.81	2.10	1.20

*milliers de CHF